

COMMUNIQUE A LA POPULATION

Avis d'interdiction de consommer l'eau du réseau public

Suite à la mise en évidence d'une contamination bactérienne l'eau du réseau public dans un prélèvement effectué le 9/12/21 sur le réseau **(voir liste des hameaux concernés)**, les eaux du réseau ont été reconnues impropres à la consommation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté.

De telles contaminations pourraient être responsables de pathologies plus ou moins bénignes telles que des gastro-entérites.

C'est pourquoi, **il est demandé de prendre les précautions suivantes :**

- Pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons**, le **lavage des dents**, la **préparation des aliments** et le **lavage des légumes crus**, **l'eau du robinet ne doit pas être utilisée.**
Pour ces usages, il convient de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée. A défaut, il convient de porter l'eau du robinet à ébullition à gros bouillons maintenus pendant une durée de 5 minutes dans un récipient avec un couvercle. Pour éviter tout risque de brûlure, il convient de laisser refroidir avant usage.
- Pour **les autres usages** (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC, lavage des sols), **l'eau du robinet peut être utilisée.**
- En cas de doute pour **l'abreuvement des animaux domestiques** ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

Il est rappelé que les captages d'eau privés et les sources « naturelles » ou fontaine d'eau ne sont pas ou peu contrôlés. La qualité de l'eau n'y est pas connue et peut être dangereuse pour la santé. Il est donc fortement déconseillé d'y prélever de l'eau à des fins de consommation humaine.

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement.

De nouvelles analyses de l'eau vont être effectuées pour vérifier le retour à la conformité du réseau.

Par ailleurs, afin de (*nettoyer correctement l'ensemble du réseau suite à l'effraction*) ou (*sécuriser l'ensemble du réseau vis à vis de la nouvelle ressource en eau*) ou (*désinfecter le réseau*), une surchloration (*pas forcément nécessaire en cas de pollution chimique*) va être mise en place ce qui explique l'odeur « d'Eau de Javel » que vous pourrez ressentir à l'ouverture des robinets.

La commune vous tiendra régulièrement informé de l'évolution de la situation.

Hameaux concernés

Jumeau
La Terre au Pot
La Borde Jean Jalmain
Bois Bourdin
Villefroide
La Grainerie
Maurepas
La Folie
La Fontaine
La Grange aux Malades
Clos Aubry
La Grande Vallée
Pimançon
La Renarderie
Bourbuisson
La Grange Pourrain
Champbalai
La Grange Bertin
Vaucrechot
La Borde à la Gousse
Vaulevrier
Grange Bertin
Vaucrechot